

Comités de Pilotage

Jeudi 14 juin 2012 - 14h00

« ZSC Ossoue, Aspé, Cestrède
ZSC Gavarnie, Estaubé, Troumouse, Barroude
ZSC Pic Long, Campbielh
ZPS Cirque de Gavarnie »



« Ordre du jour »

- ❖ Bilan du début de l'année 2012 sur l'avancement des actions
- ❖ Programmation des actions pour la fin de l'année 2012
- ❖ Point sur les listes locales des activités soumises à E.I. relevant du régime « encadré » et « propre » à Natura 2000.
- ❖ Point sur la Charte Natura 2000

3 SITES: Ossoue Aspé Cestrède / Estaubé Gavarnie
Tourmouse Barroude / Pic Long Campbielh



« MESURES AGRO-PASTORALES »

Actions pastorales – équipement– 3 sites

Travaux prévus pour 2012:

- Achat de trois parcs de tri mobiles à Saugué, Bassia et Milhas
- Réfection de la toiture de l'abri d'Allans
- Construction d'un parc de tri mixte au Barrada

➔ Autres projets pastoraux en cours

BILAN jusqu'à aujourd'hui:

- Projet électrification : cabane d'Aspé
- Réfection du toit : cabane de Matte
- Impluvium Saugué
- Plusieurs petits aménagements pastoraux

Ossoue Aspé Cestrède



« MESURES AGRO-PASTORALES »

P1. Pérenniser ou développer la pratique de la fauche sur le plateau de Saugué

MAET : 2009-2011

Restauration des rigoles

- Localiser et hiérarchiser les rigoles présentant le plus d'intérêt en vue d'une réhabilitation → groupe d'étudiants d'une école d'ingénieur (ENSAT-Toulouse)

Ossoue Aspé Cestrède



« MESURES AGRO-PASTORALES »

Cabane d'Aspé

Projet : aménagement d'un atelier de transformation fromager

(réhabilitation cabane + atelier fromagerie)

GAEC de Servielle (2 frères du Béarn)

Troupeaux: 550 brebis laitières avec gardiennage permanent

À faire:

- ➔ Source/adduction d'eau: demande d'autorisation
- ➔ Débroussaillage: sortie à organiser
- ➔ Dossier Amélioration Pastorale pour 2013



Ossoue Aspé Cestrède



« MESURES AGRO-PASTORALES »

Ossoue

Parc de contention amovible (achat) à côté de la cabane de Milhas → AP pour 2012

Travaux de brûlage / débroussaillage

Abordés en suivant dans le cadre de la ZPS





« AMENAGEMENTS »

Aménagement et valorisation du plateau de Saugué

Réflexion lancée avec l'association MCA (Montagne Culture et Avenir)

Idée de sentier:

- table d'orientation (x 2 180°)
 - panneaux: 3 ou 4
 - o retracer l'histoire pastorale de Saugué (route, utilisation des granges, travaux agricoles)
 - o interprétation du paysage/géomorphologie
 - o cheminement des troupeaux
 - o Travaux RTM
 - o ligne THT
 - o cascade de Gavarnie: d'où vient l'eau?
- ➔ Charte de bonne pratique



Ossoue Aspé Cestrède



« AMENAGEMENTS »

Aménagement et valorisation du plateau de Saugué





« AMENAGEMENTS »

Organisation de la fréquentation touristique au Milhas

Réflexion à lancer avec les élus de Gavarnie

Projet INTERREG CSVB Sentier de la Bernatoire

– Travaux du sentier de la Bernatoire: sur 3 ans, maîtrise d'ouvrage: CSVB;
budget: $\approx$ 65 000€ TTC, réfection côté espagnol abandonné & côté français
maintenu

ZPS Cirque de Gavarnie



« GESTION »

Réouverture des milieux: Secteur des Laquettes de Saugué & Suberpeyre.

→ Stratégie Nationale de la biodiversité: Appel à projets « Restauration de milieu remarquables ou sensibles » : Financements: 50% à 80%

MOA: Fédération Régionale de la Chasse

Montant total: 13 938 € TTC

Interventions: CSVB + Chasseurs Barégeois + entreprise privée

→ Dossier en attente de validation

Travaux à programmer pour 2013 (3 semaines de travaux)

Carte - Réouverture de milieu
Secteur des Laquettes - Saugué



Carte - Réouverture de milieu
Secteur de Suberpeyre



ZPS Cirque de Gavarnie



« GESTION »

Réouverture des milieux: secteur d'Ayrues:

Objectif: Aménager le milieu pour le rendre favorable à la perdrix et au grand tétras et en créant des layons pour faciliter la chasse au sanglier.

Suite à la sortie du 15 novembre 2011 avec M. Menoni

Formation pionnière de bouleaux / noisetiers sur le bas, strate basse

➔ que des avantages

Bilan: il a été décidé de travailler sur la zone non loin de la place de chant actuelle.
(sortie de terrain à programmer pour l'été).





Budgétisation pour la période 2012 – 2014

Mesures concernées :

- Suivis des tendances d'évolution des Galliformes. (comptage au chant, succès repro.)
- Suivis fréquentation sp après réouverture de milieux.

Montant total des aides publiques sollicitées en mars 2012 :

18 360€ (Crédits Etat) ➔ non acceptées

Prorogation demandée par la FDC65 : dossier FEDER 2009–2011

Subvention prorogée sur 2012–2013: 14 570 €



LD-2. Aménagement des modalités de la chasse en battue au sanglier sur les sites de nidifications du Gypaète barbu (Ayrues/Ossoue)

La convention (« Chasseurs Barégeois », DDT, Président du site, PNP)

article 1 : définition des périmètres (Annexes)

article 2 : PNP informe régulièrement le président des chasseurs Barégeois

article 3 : présence du gypaète barbu et modes de chasse à adopter

article 4 : groupe technique

à voix délibérative: DDT, FDC 65, Chasseurs Barégeois, PNP, GVA,

à voix consultative: CSVB, Asso France Nature environnement, LPO, Animatrice N2000

article 5 : présence de chiens

article 6 : dysfonctionnement

article 7 : durée de la convention: 1 an reconduit de façon tacite

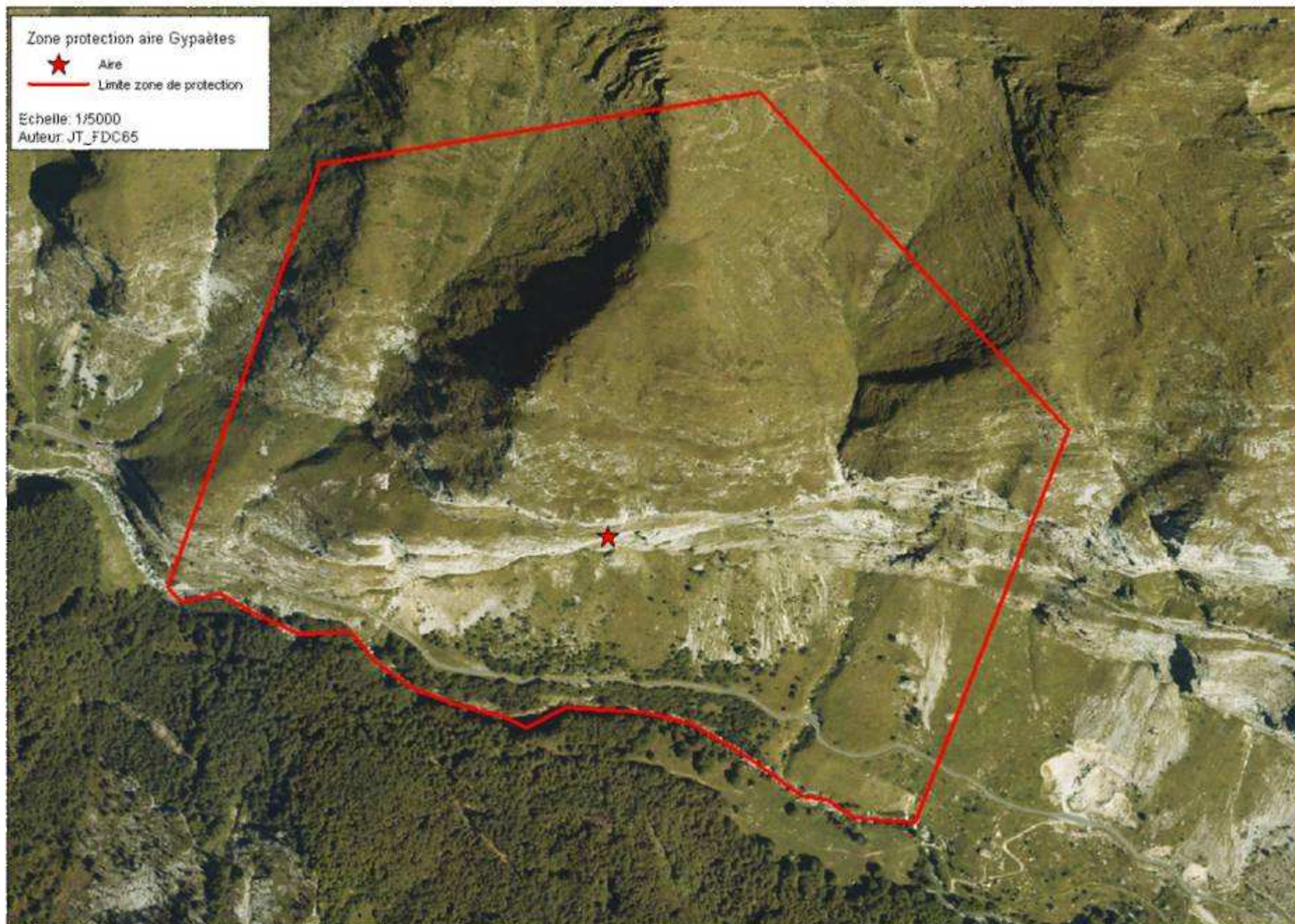
article 8 : résiliation de la convention

➔ ***En attente de signature (validation des périmètres***

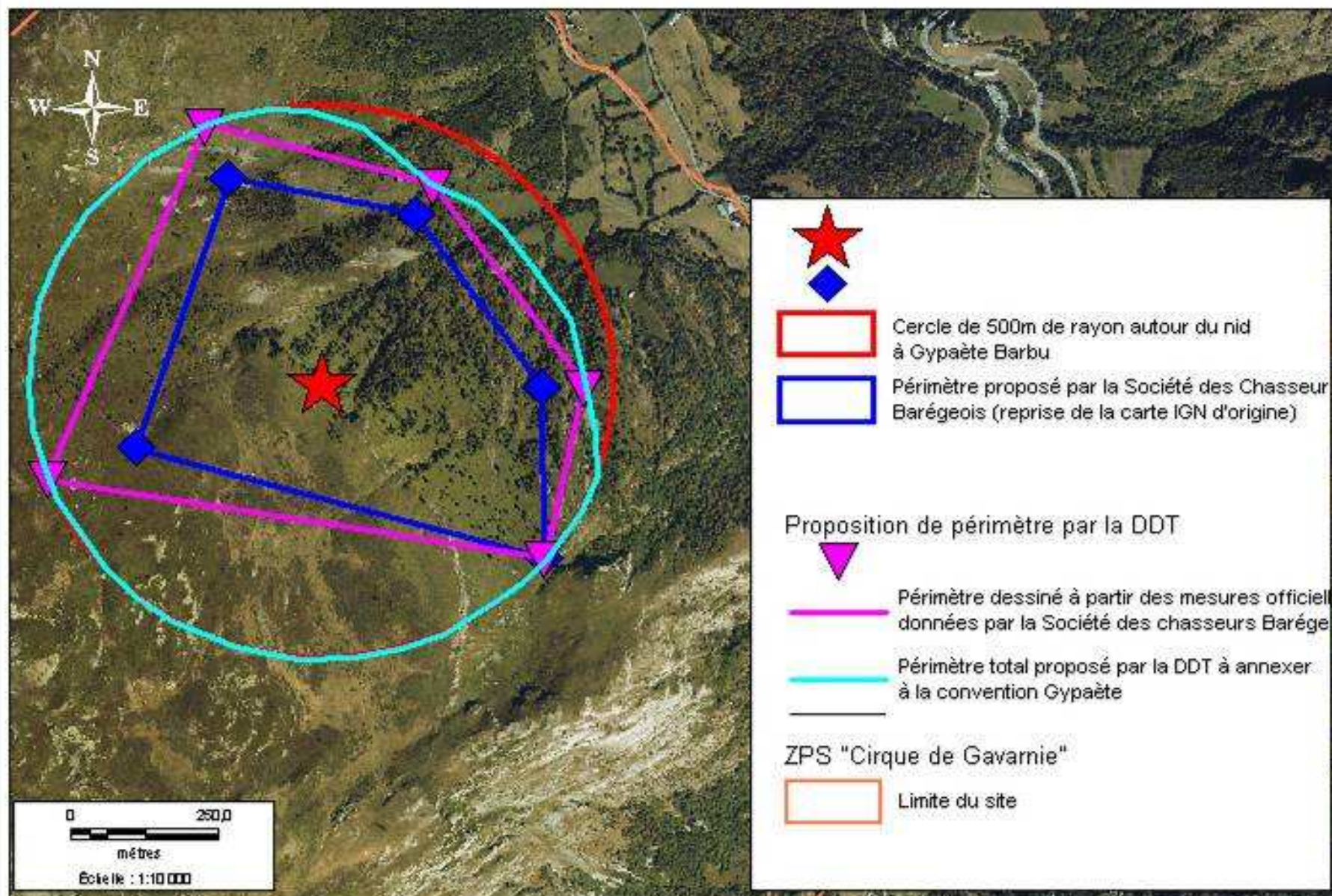
Sortie terrain à organiser:

DDT, élus, Société des chasseurs Barégeois, PNP)

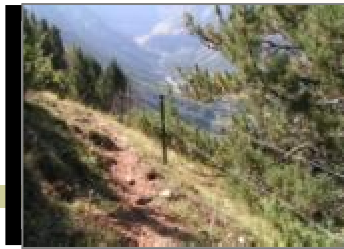




Nouvelle proposition pour la délimitation du périmètre autour de la zone de nidification du Gypaète barbu sur le secteur d'Ayrues



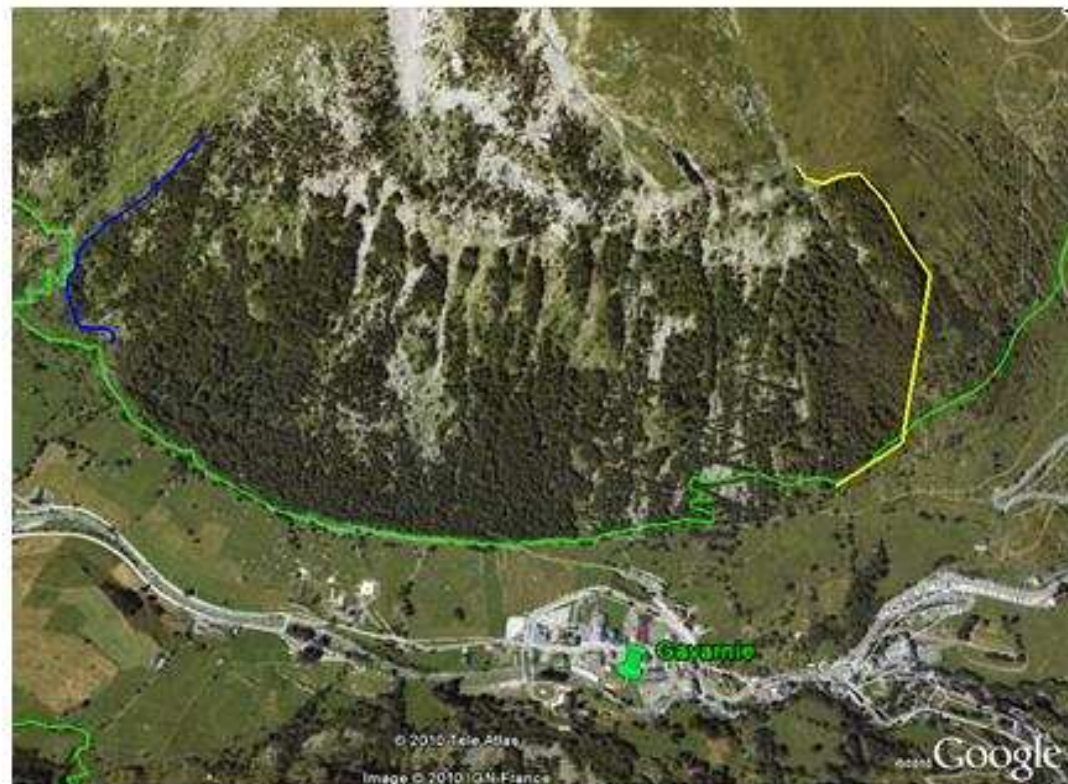
ZPS Cirque de Gavarnie



« AMENAGEMENTS »

FM-1. Clôtures forestières du Mourgat

- expérimentation menée en 2010 par l'ONF: retrait des clôtures désuètes (impact esthétique sur le site de Gavarnie et risque sur l'avifaune)



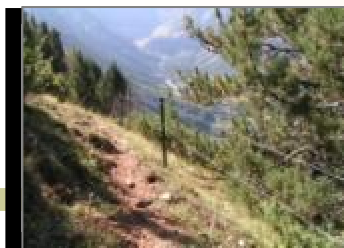
Clôtures :

— Nord

— Sud partie basse

Limites de site Natura 2000 :

— ZPS Cirque de Gavarnie



« AMENAGEMENTS »

FM-1 & 5. Clôtures forestières du Mourgat:

Maîtrise d'ouvrage	Travaux	Financement		Calendrier
ONF	Retrait de la totalité des clôtures forestières	56% Natura2000 :	20 300,00 €	Mise en œuvre prévue: été 2011
		24% PNP (CIMP):	9 900,00 €	Travaux réalisés : 450mL (printemps)
		20% Autofinancement :	7 500,00 €	Fin des travaux prévus pour 2012-2013 (2 150m linéaire)
		<u>TOTAL HT</u>	<u>37 700,00 €</u>	



« AMENAGEMENTS »

FM-2. Visualisation des câbles de remontées mécaniques de la station de ski Gavarnie-Gèdre (téléskis: St André, Raillé, Mourgat, et Télésièges: Pic des tentes)

Remontées mécaniques	Contrat N2000	Date des Travaux
St-André (995m)	août 2010 : 2 040€ TTC accordée en 2010	Prévu été 2011 Reporté à été 2012
Mourgat (581m)	début 2012 : 2 486€ TTC À proposer pour la CRP juillet	2012 - 2013



Panneau à adapter à la station

ZPS Cirque de Gavarnie



« AMENAGEMENTS »

LD-6. Aménagement du sentier de la Planette pour limiter les dérangements sur les sites de nidification du grand tétras

HE-5 : Irrégularisation du peuplement forestier pour favoriser le Gd Tétrás.



LD-6. Aménagement du sentier de la Planette pour limiter les dérangements sur les sites de nidification du grand tétras

Fiche-action LD6 :
Cartographie des sentiers



-  Sentiers balisés
-  Accès à la Planette
-  Passage hivernal raquettistes
-  Passage estival randonneurs
-  Zones d'impacts supposées

LD-6. Aménagement du sentier de la Planette pour limiter les dérangements sur les sites de nidification du grand tétras



Réflexion commune concernant le dérangement hivernal du grand tétras sur le bois de Bédérrou

— Passage hivernal des raquettistes

⚠ Zone d'impact supposée



« AMENAGEMENTS »

LD-6. Aménagement du sentier de la Planette pour limiter les dérangements sur les sites de nidification du grand tétras

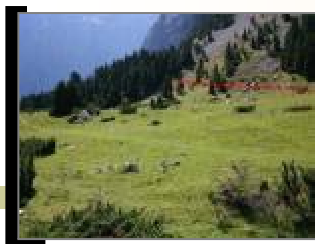
Dérangement hivernale:

- un panneau signalétique directionnel à été ajouté provisoirement
- Panneau de sensibilisation:
 - Dérangement de la faune sauvage (charte de bonne conduite)
 - Dérangement du grand tétras
- ➔ Travail en concertation avec le PNP

Bilan de cet hiver:

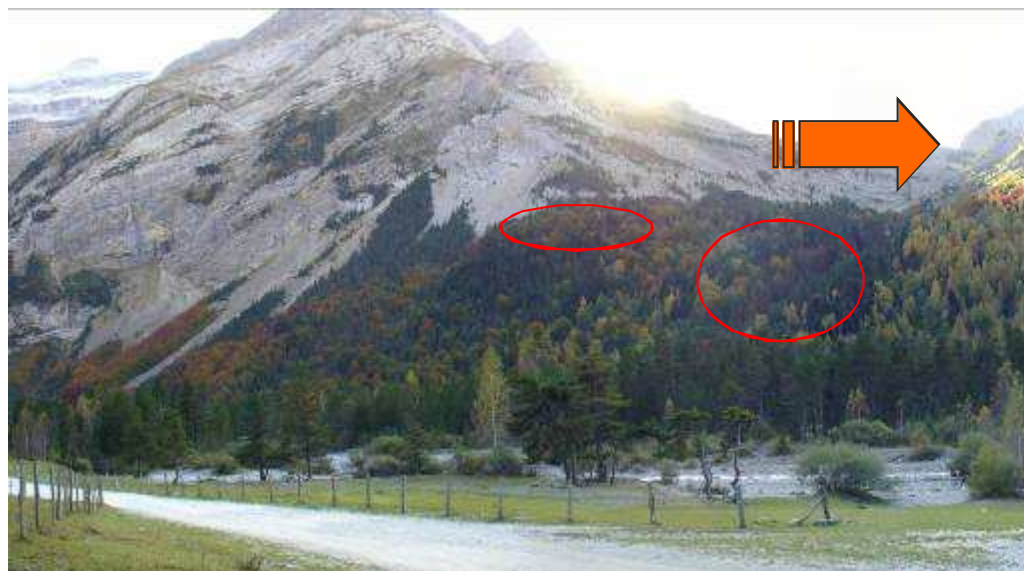
- cordons + panneaux
- enquêtes de fréquentation
- Travail de sensibilisation auprès des accompagnateurs
 - ➔ Action lancé par le PNP + sensibilisation sur site directement





« AMENAGEMENTS »

LD-6. Aménagement du sentier de la Planette pour limiter les dérangements sur les sites de nidification du grand tétras



Maintenir le bois de Bourlic en mosaïque.

Le hêtre colonise fortement → limiter sa colonisation (annélation + casser les parties terminales de l'axe centraux des petits hêtres)

→ Test à mettre en place cet été sur un carré de 5m².

Financements: Contrat Natura 2000 (100%); **Calendrier de réalisation:** 2013



« AMENAGEMENTS »

HE-5 : Irrégularisation du peuplement forestier pour favoriser le Gd Tétrás.



Objectif:

Créer des trouées, avec un système de débardage, dans le peuplement forestier pour favoriser la pousse d'une strate basse

Conclusion sortie Menoni:

- Ne pas travailler sur la réouverture du bois d'Arribama
- Améliorer l'habitat existants sur Bédérrou (clôturer 5ha)

Proposition de gestion: en cours

2 stagiaires PNP → cibler les zones intéressantes et à mettre en exclos

Reste à faire:

- Présenter le projet aux propriétaires et aux exploitants avec le PNP
- chiffrer le projet
- Financement Natura 2000/PNP?





V1. Mousses forestières

Objectif : simplifier et coordonner les méthodes de suivis pour permettre l'exploitation des données dans le temps

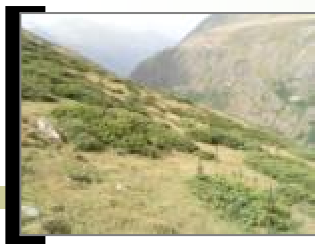
→ CBNPMP_Marta Infante Sanchez : intervention 1j
(matin en salle + après-midi terrain)

– Groupe de travail est à initier en 2012 avec l'ONF et le PNP
(nouveau chargé de mission forêt)

– Mise en œuvre de formations des agents forestiers à la reconnaissance des 2 espèces et de leurs habitats.

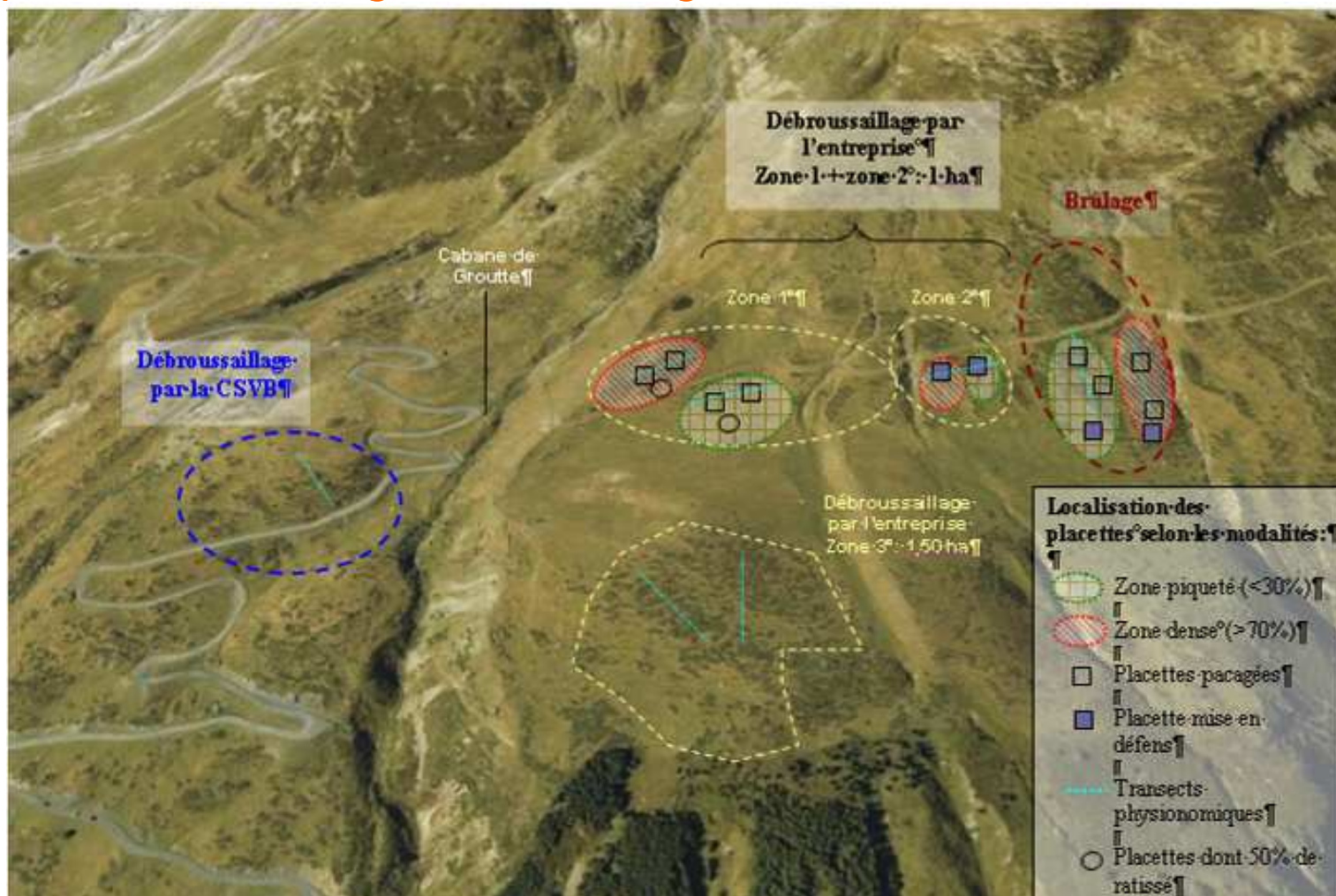
Proposition: intégrer *Dicranum viride* présente dans les P.A et Haute Garonne





« MESURES AGRO-PASTORALES »

Expérimentation brûlage-débroussaillage sur Groutte





« MESURES AGRO-PASTORALES »

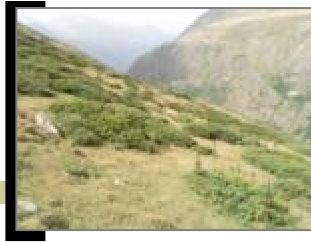
Expérimentation brûlage-débroussaillage sur Groutte

- o *Débroussaillage: réalisé septembre 2010*
- o *Brûlage : réalisé octobre 2011*
- Pose des placettes-exclos par les agents de la mairie de Gèdre juin 2012

➔ Suivis de la végétation pour les 2 méthodes: à poursuivre/CBNPMP







« MESURES AGRO-PASTORALES »

Formation Natura 2000

Gestion des sites N2000: « Maîtriser les techniques d'entretien et d'ouverture des milieux » Gestion des milieux ouverts par le brûlage le débroussaillage

- Public visé: techniciens, éleveurs, gestionnaires d'estives, prescripteurs, mais aussi élus...
- Dossier déposé en 2012
(budget: 4 282,5 € ; MOA: chambre d'agriculture)
- **Réalisation:** septembre 2012 (2,5j – visite de 3 sites)

Prochaine réunion prévue: 11 juillet 2012

Intervenants: CA: Michaël Martinez, Gip-CRPGE: Anne Sallent, CBNPMP: Catherine Brau-Nogué, FDC 65: Grégory Tucata, PNP: Carine Marfaing + Guy Lonca, Natura 2000: M-E Navel)



« MESURES AGRO-PASTORALES »

P3. Pérenniser la pratique de la fauche : Comment contrôler l'extension de la Grande berce ?

Objectif :

- mieux connaître la phénologie de l'espèce et sa reproduction
- comprendre la dynamique de l'sp: déterminants écologiques
- expérimenter des ITK pour maîtriser son extension

2011: enquête EA + Réunion + validation protocole

2012

- stage 5 mois licence : financement : 2850 €
- Appui technique de la INRA/CBNPMP/PNP/CA
- expérimentation in-situ avec les éleveurs







« FORÊT »

F1. Réduction à long terme des essences non Pyrénéennes

(Sous maîtrise d'ouvrage et d'œuvre ONF)

Sur Héas

1. Vert : coupe rase avec dynamique naturelle
2. Jaune : coupe rase avec plantation d'essences autochtones
3. Rouge : plantation de sapins sous abri
4. Bleu : éclaircie forte en lisière de l'ourlet de feuillus

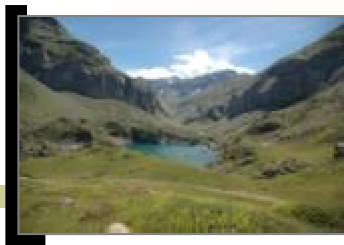


Sur Hount Gran



Vert : trouée
Marron : éclaircie sélective dans un peuplement mixte pins-épicéas

	Financements	Travaux
2011 à 2016	– Suivi ONF: 800€ HT/ an – Voir les possibilités de monter une Convention pluriannuelle	– Suivi floristique et photographique/ONF – Test de Germination des graines/CBNPMP → à réaliser 2012

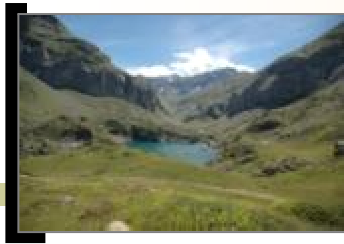


« AMENAGEMENTS »

T1 . Sentier des Gloriettes



1. Restauration du tracé en rive droite
2. Réfection de la passerelle
3. Panneaux thématiques



« AMENAGEMENTS »

T1. Sentier des Gloriettes

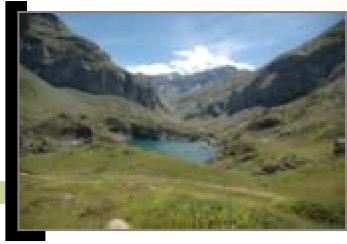
③ Panneaux thématiques

- Livraison prévue: 22 juin
- Distribution des brochures dans les OT: fin juin

Pose début juillet 2012/CSVb:

- panneaux directionnels + thématiques





« AMENAGEMENTS »

T5. Normes sanitaires des refuges

Sarradets : bail CSVB – CAF signé en octobre 2009 (reconduction pour 60 ans) : dépôt de permis de construire en cours: pour réhabilitation et mise en conformité

Maillet : Aménagements à prévoir autour de l'hôtellerie du Maillet : système de traitement des effluents à intégrer: mairie de Gèdre a contacté le SPANC

T6. Gestion de la fréquentation sur Troumouse

projet de valorisation de la vallée de Héas lancé par la commune de Gèdre

→ un bureau d'étude « planeth consultants » doit nous faire des propositions de scénarios.

Pic Long, Campbielh



« MESURES AGRO-PASTORALES »

P1. Cirque d'Eres Lits, Barrada

Projet AP réalisé 2011 : Réfection du toit de la cabane de Mattes.

➔ Estive problématique: encaissée/tardive

– construction d'un parc de trie mixte ➔ AP 2012





« MESURES AGRO-PASTORALES »

P2. Etude agro-pastorale du quartier des granges de Campbielh

Etude : Gip-CRPGE → l'intérêt environnemental du site et des habitats

Potentialité du site: → 14 hectares peuvent repartir à la fauche – dont une majorité peut être mécanisée.

Conclusion de l'étude :

- désenclavement du quartier des granges
- Plusieurs propositions et celle retenue est la piste pastorale accessible aux engins agricoles.

Objectifs d'une AFP: conforter le travail des exploitants agricoles sur le plan foncier, de porter le projet de l'accès au Campbielh de manière collective, d'accéder aux financements publics et de conduire à terme d'autres travaux d'intérêt collectif nécessaire à la relance de la fauche.

→ **Création de l'AFP:** 18 août par un arrêté préfectoral
(33 propriétaires pour un périmètre de 205,4 ha)



« MESURES AGRO-PASTORALES »

P2. Etude agro-pastorale du quartier des granges de Campbielh

Une piste pastorale accessible aux engins agricoles

- Choix d'un tracé : 6,5km
- Sécurité – pente $\approx 12\%$
- 1^{ère} estimation $\approx 576\,500$ € H.T

Proposition de CC par le Gip-CRPGE → recruter un MOE

Lancer les études pour prétendre aux autorisations au titre de:

- la loi sur l'eau
- des sites classés
- E.I Natura 2000
- espèces protégées

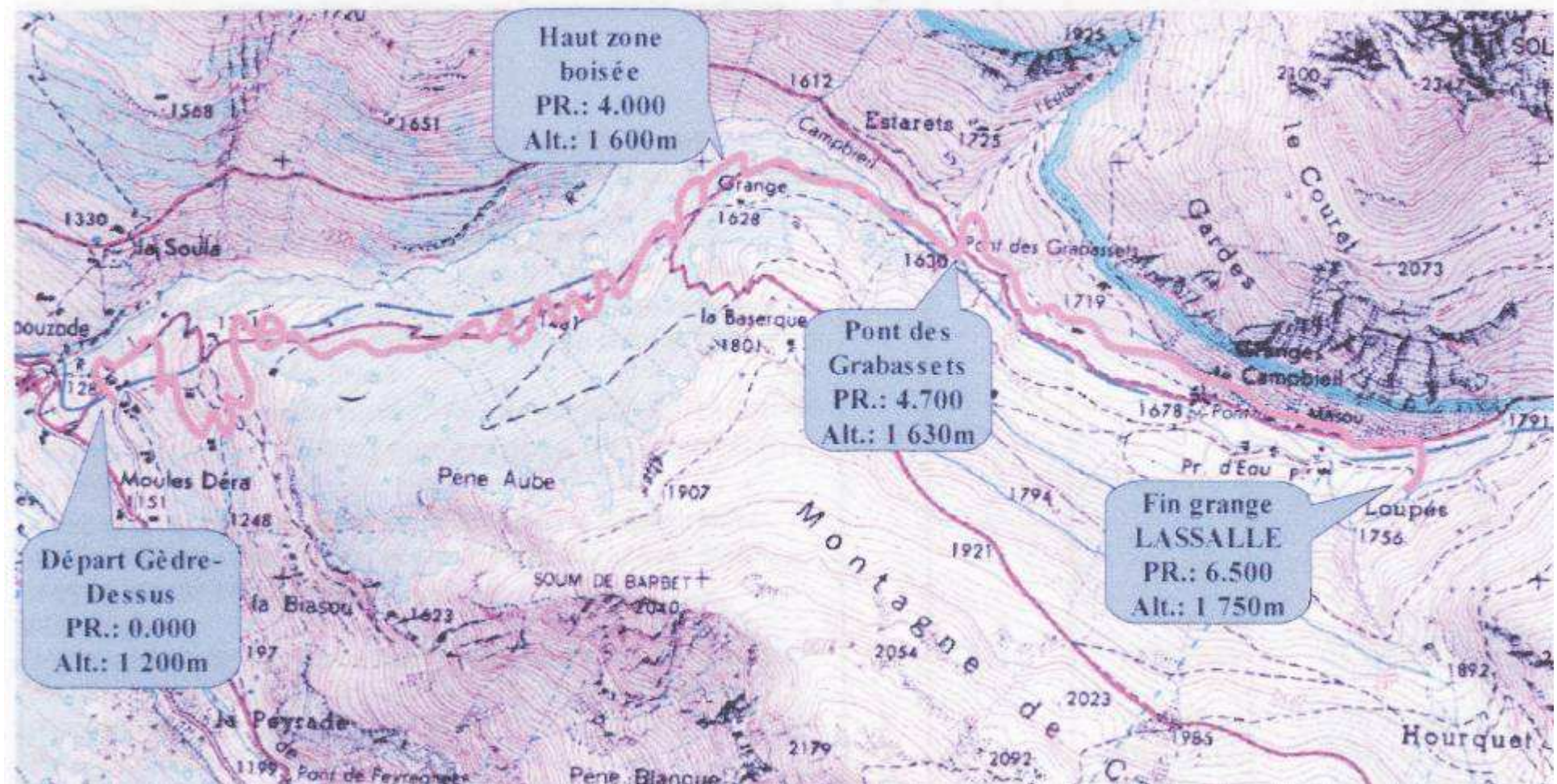
Financements:

Plusieurs tranches prévues: 3

Pic Long, Campbielh



« MESURES AGRO-PASTORALES »



Pic Long, Campbielh



« MESURES AGRO-PASTORALES »

P3. Maintenir l'activité pastorale sur la montagne de Camplong

Prévu pour 2012: Parc de contention amovible sur Camplong (Bassia)

Projet à reprendre en 2012:

Cabane Aguila – Aguilhous

- identifier au préalable les projets possibles pour l'agrandissement de la cabane (appui CAUE).
- Projet de restauration de la cabane actuelle pour un usage pastoral (végétalisation du toit, aménagement intérieur,...)

Maintenir et rétablir une pression pastorale équilibrée sur l'ensemble du territoire.

Accompagner l'effort d'équipement par la mise en place de services aux éleveurs (hélicoptage, gardiennage...)



H1. Pérenniser et développer une gestion forestière favorable à la biodiversité: Forêt du Barrada/ Pène Aube (bois de Barbet)

Rappel: Les recommandations issues des DOCOBS ont été intégrées dans le programme d'actions de l'aménagement forestier de l'ONF.
(arrêté préfectorale 17.12.2010)

À lancer en 2012:

Sensibiliser et former les agents et techniciens et exploitants forestiers: à la reconnaissance des divers types d'arbres à conserver (arbres à cavités, à fissures, échelle de sénescence...)

objectifs: Faire découvrir et valoriser le patrimoine écologique de la forêt du Barrada

→ Organiser une sortie en juillet avec « le groupe d'étude des vieilles forêts pyrénéennes » pour une présentation sur site des résultats d'inventaires:

Outils communs Natura 2000 en Vallées des Gaves

- Exposition itinérante:
 - 14 sites (caractéristiques, enjeux, actions mises en place et objectifs)
 - 7 panneaux thématiques (territoire des Vallées des Gaves, Natura2000, pastoralisme, faune, flore, activités en lien avec les sites, rôle de l'eau)

Présente du 1^{er} au 27 juin 2012
à la maison du PNP à Luz St Sauveur.



Les Evaluations d'incidences Natura 2000

- **Ce dispositif repose sur trois listes :**
 - la liste nationale (R. 414-19 I du code de l'environnement),
 - les deux listes locales:
 - la 1ère relevant du régime dit « encadré »,
 - la 2nde relevant du régime « propre »,regroupées dans l'arrêté préfectoral du 24/04/2012.
- *Ci-dessous:* Annexe II à l'arrêté fixant les listes locales prévues au 2° du III (régime encadré) et au IV (régime propre) de l'article L.414-4 du Code de l'environnement des documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000 dans le département des Hautes-Pyrénées.

N° item	Réf. arrêté	Régime	Désignation de l'activité	Directive	Secteur géographique	Périmètre
1	Art. 4	Encadré	Les manifestations sportives (épreuve, course, compétition, rencontre, démonstration dans une discipline sportive) et concentrations soumises à autorisation ou à déclaration en application des articles L. 331-2, L. 331-5 et R. 331-6 à R. 331-18 du Code du sport, dont les sportifs participants, le public et le personnel qui concourent à la réalisation de la manifestation peuvent atteindre plus de 1 500 personnes	Habitats - ZSC Oiseaux - ZPS	Tous	En tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000
2	Art. 4	Encadré	Les travaux, actions, ouvrages ou installations des collectivités territoriales présentant un caractère d'intérêt général, visant l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau, visés aux articles L. 211-7 et R. 214-88 à R. 214-104 du Code de l'environnement et aux articles L. 151-36 à L. 151-40 du Code rural et de la pêche maritime	Habitats - ZSC Oiseaux - ZPS	Tous	En tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000
3	Art. 4	Encadré	Les ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installés sur le sol soumis à déclaration préalable en application de l'article R. 421-9 du Code de l'urbanisme	Habitats - ZSC Oiseaux - ZPS	Tous	En tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000
4	Art. 4	Encadré	Le projet de réglementation des boisements prévue aux articles L. 126-1 et R. 126-1 du Code rural et de la pêche maritime, ainsi que les mesures transitoires prévues à l'article R. 126-7 du même code	Habitats - ZSC Oiseaux - ZPS	Tous	En tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000
5	Art. 4	Encadré	Les zones de développement éolien (ZDE) mentionnées à l'article 10-1 de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 modifiée relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité	Habitats - ZSC Oiseaux - ZPS	Tous	Dans le périmètre ou en dehors du périmètre d'un site Natura 2000
6	Art. 4	Encadré	Les installations de production d'électricité soumises au régime d'autorisation prévu à l'article 1 ^{er} du décret n° 2000-877 du 7 septembre 2000	Habitats - ZSC Oiseaux - ZPS	Tous	Dans le périmètre ou en dehors du périmètre d'un site Natura 2000

N° item	Réf. arrêté	Régime	Désignation de l'activité	Directive	Secteur géographique	Périmètre
7	Art. 4	Encadré	Les travaux d'entretien et de grosses réparations entrant dans le champ des concessions d'énergie hydraulique, soumis à autorisation en application du décret n° 94-894 du 13 octobre 1994 relatif à la concession et à la déclaration d'utilité publique des ouvrages utilisant l'énergie hydraulique, hors travaux réalisés dans leur intégralité à l'intérieur de locaux industriels concédés existants	Habitats - ZSC Oiseaux - ZPS	Tous	Dans le périmètre ou en dehors du périmètre d'un site Natura 2000
8	Art. 5	Encadré	Les travaux présentant un intérêt général faisant l'objet d'un arrêté des collectivités territoriales et concernant la correction des torrents, restauration des terrains en montagne, lutte contre les avalanches, défense contre l'incendie, prévus aux articles L. 151-36 à L. 151-40 du Code rural et de la pêche maritime	Habitats - ZSC	Pyrénées	En tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000
	Art. 6	Encadré		Oiseaux - ZPS	Tous	En tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000
9	Art. 5	Encadré	L'aménagement de pistes de ski alpin et les travaux de construction ou de modification substantielle des remontées mécaniques soumis à autorisation au titre des articles L. 472-1 et suivants et des articles L. 473-1 et suivants du Code de l'urbanisme	Habitats - ZSC	Pyrénées	En tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000
	Art. 6	Encadré		Oiseaux - ZPS	Tous	En tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000
10	Art. 5	Encadré	La servitude des propriétés privées ou faisant partie du domaine privé d'une collectivité publique instituée pour assurer le passage, l'aménagement et l'équipement des pistes de ski et des sites nordiques destinés à accueillir des loisirs de neige non motorisés organisés, le survol des terrains où doivent être implantées des remontées mécaniques, l'implantation des supports de lignes dont l'emprise au sol est inférieure à quatre mètres carrés, le passage des pistes de montée, les accès nécessaires à l'implantation, l'entretien et la protection des pistes et des installations de remontée mécanique, mentionnée à l'article L. 342-20 du Code du tourisme	Habitats - ZSC	Pyrénées	En tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000
	Art. 6	Encadré		Oiseaux - ZPS	Tous	En tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000
11	Art. 5	Encadré	L'introduction dans le milieu naturel de spécimens d'espèces exogènes à des fins agricoles, piscicoles ou forestières ou pour des motifs d'intérêt général, soumise à autorisation en application de l'article L. 411-3 du Code de l'environnement	Habitats - ZSC	Pyrénées	Dans le périmètre ou en dehors du périmètre d'un site Natura 2000
12	Art. 5	Encadré	Les coupes et abattages d'arbres, de haies ou réseaux de haies et de plantations d'alignements soumis à déclaration préalable au titre de l'article L. 130-1 du Code de l'urbanisme	Habitats - ZSC	Plaine	En tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000
	Art. 6	Encadré		Oiseaux - ZPS	Tous	En tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000
13	Art. 6	Encadré	La lutte chimique pour la prévention de la propagation des organismes classés nuisibles inscrits sur la liste prévue à l'article L. 251-3 du Code rural et de la pêche maritime, en application de l'article L. 251-8 du même code	Oiseaux - ZPS	Tous	En tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000

N° item	Réf. arrêté	Régime	Désignation de l'activité	Directive	Secteur géographique	Périmètre
14	Art.6	Encadré	Les travaux, ouvrages et accessoires de lignes de distribution d'énergie électrique de tension inférieure à 63 kV soumis à procédures en application de l'article R. 421-9 du Code de l'urbanisme, à l'exclusion des travaux souterrains	Oiseaux - ZPS	Tous	Dans le périmètre ou en dehors du périmètre d'un site Natura 2000
15	Art.4	Propre	La création de voie forestière permettant le passage de camions grumiers (Article R. 414-27 du CE Item n° 1)	Habitats - ZSC Oiseaux - ZPS	Pyrénées	En tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000
16	Art.4	Propre	La création de voie de défense des forêts contre l'incendie (Article R. 414-27 du CE Item n° 2)	Habitats - ZSC Oiseaux - ZPS	Tous	En tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000
17	Art.4	Propre	La création de pistes pastorales permettant le passage de camions de transport de matériels ou d'animaux (Article R. 414-27 du CE Item n° 3)	Habitats - ZSC Oiseaux - ZPS	Pyrénées	En tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000
18	Art.4	Propre	La création de place de dépôt de bois lorsqu'elle nécessite une stabilisation du sol (Article R. 414-27 du CE Item n° 4)	Habitats - ZSC Oiseaux - ZPS	Pyrénées	En tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000
19	Art.4	Propre	La création de pare-feu lorsqu'il nécessite des coupes rases (Article R. 414-27 du CE Item n° 5)	Habitats - ZSC Oiseaux - ZPS	Tous	En tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000
20	Art.5	Propre	L'assèchement, la mise en eau, l'imperméabilisation, les remblais de zones humides ou de marais d'une surface supérieure à 0,01 ha pour la partie de la réalisation prévue à l'intérieur d'un site Natura 2000 (Article R. 414-27 du CE Item n° 21)	Habitats - ZSC	Tous	En tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000
21	Art.5	Propre	La réalisation de réseaux de drainage d'une superficie supérieure à 1 ha pour la partie de la réalisation prévue à l'intérieur d'un site Natura 2000 ou lorsque le point de rejet se situe en site Natura 2000 (Article R. 414-27 du CE Item n° 22)	Habitats - ZSC	Tous	En tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000
22	Art.4	Propre	Les travaux d'entretien, de réparation ou de renforcement de la structure des ponts et viaducs ainsi que les travaux dans les tunnels ferroviaires non circulés, hors l'entretien courant (Article R. 414-27 du CE Item n° 26)	Habitats - ZSC Oiseaux - ZPS	Tous	En tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000
23	Art.4	Propre	Les travaux ou aménagements sur des parois rocheuses ou des cavités souterraines (Article R. 414-27 du CE Item n° 27)	Habitats - ZSC Oiseaux - ZPS	Tous	En tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000



Parc national
des Pyrénées



COFIL inter-sites 14 juin 2012

Ossoue Aspé Cestrède

ZPS Gavarnie

Gavarnie Estaubé Troumouze

Pic Long Campbielh

Charte Natura 2000



Objectif ?

- Favoriser la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire présents sur le site
- Favoriser la poursuite, le développement et la valorisation de pratiques favorables à leur conservation

Charte Natura 2000



Qu'est ce que la charte?

- Outil contractuel qui permet à l'adhérent de participer à la démarche Natura 2000 et aux objectifs poursuivis
- Souscription à des engagements d'un niveau moins contraignant que ceux d'un contrat Natura 2000
- Pas de surcoût de gestion pour les adhérents et donc pas de rémunérations en contre partie

Charte Natura 2000



Qu'est ce que la charte?

- **S'appuie sur deux notions bien distinctes:**
 - > **Les engagements**
 - De l'ordre de bonnes pratiques en vigueur
 - Ouvrent droit aux avantages de la charte
 - Font l'objet de contrôle
 - Engagements généraux / par type de milieux
 - > **Les recommandations**
 - Mesures de gestion favorable aux espèces et habitats
 - De l'ordre de la sensibilisation (pas d'obligation de respect)
 - Pas soumis à contrôle

Charte Natura 2000



Les avantages de la charte Natura 2000

- **Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties**
 - > Rattachement au parcellaire cadastral
 - > Seuls les engagements par milieux activent la possibilité d'une exonération (en plus des engagements généraux)
- **Exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations**
- **Déduction du revenu net imposable des charges de propriétés rurales**
- **Exonérations liées à la garantie de gestion durable des forêts**

Charte Natura 2000



Qui peut adhérer à la charte Natura 2000?

- Soit le propriétaire, soit la personne disposant d'un mandat (bail...)
- L'unité d'engagement est l'échelle cadastrale
- Le propriétaire adhère à tous les engagements généraux et aux engagements qui correspondent aux milieux présents sur les parcelles pour lesquelles il a choisi d'adhérer
- Le mandataire souscrit uniquement aux engagements de la charte qui correspondent aux droits dont il dispose
- Durée de validité d'une charte: 5 ou 10 ans

Charte Natura 2000



Document type « PNP » en cours de rédaction

- **Sur la base du cahier des charges régional:**
- **31 engagements**
 - > 7 généraux
 - > 24 par milieux
- **16 recommandations**

Charte Natura 2000



Prochaines étapes

- Adaptation de la charte type localement
- Validation par le COPIL
- Adhésion des propriétaires / mandataires



Calendrier à fixer

Merci de votre attention!

